

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019

Compte-rendu

Le Conseil Municipal de Saint-Alban-Leysse régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, le Mercredi 03 Avril 2019 à 19h, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN, Maire.

Présents : Messieurs Serge BALLAZ – Gérard BLAKE – Philippe CODDET – Roger CRAGNOLINI – François-Eric CURNIER – Michel DYEN – Daniel FAVRE – Michel FOURNIER – Hervé MARREC – Paul NORAZ – Robert SANDRE – Philippe TOCHON – Fabien VIDON et Mesdames Céline BARNIAUDY – Maud BEGGIORA-COHEN – Christelle BLAMBERT – Dominique BRUGIERE – Catherine DEBOIS – Noëlle DUBOIS – Nicole DURAND – Elisabeth FENESTRAZ – Nathalie MIEGE – Anne-Marie PINORINI – Anne-Marie VIRET-BAROUTI

Pouvoirs : Monsieur Tony BOISSEININ-GRANDJEAN donne pouvoir à Monsieur Daniel FAVRE – Monsieur Marc HUYSSSEN donne pouvoir à Madame Catherine DEBOIS – Monsieur Clément PIN-BARRAZ donne pouvoir à Madame Nicole DURAND – Madame Lorène TROTTO donne pouvoir à Madame Noëlle DUBOIS

Absents : Madame Annie DUCHATEL

Monsieur Fabien VIDON est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Madame Anne MORRIS, ingénieure territoriale recrutée en qualité de DST en remplacement de Monsieur Virgile FIELBARD.

Monsieur Michel FOURNIER regrette vivement que le compte rendu de la réunion du 06 Février ne puisse être approuvé près de 2 mois après la tenue de la séance.

I – Informations

M. Gérard Blake, M. André Miquet du conservatoire des espaces naturels de Savoie et Mme Juliette Arrighi du conseil départemental présentent à l'assemblée les actions du conservatoire en matière de préservation des espaces naturels, en particulier les pelouses sèches, ainsi que l'outil foncier « espaces naturels sensibles ». Un périmètre de cette nature pourrait être instauré en partie amont de Monterminod pour préserver les pelouses sèches et une partie de secteur boisé.

II – Délibérations

1.1. – Administration générale

N° 01

Objet : **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la décision suivante prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie :

Décision n° 04/2019 du 06/02/2019

Objet: Construction d'une halle couverte place du Commerce – lot n° 2 – avenant n°1

En réponse à la question de Madame Dominique BRUGIERE, Monsieur le Maire précise que le supplément est dû à une extension de la zone de terrassement aux abords de la Halle.

Décision n° 05/2019 du 06/02/2019

Objet: Construction d'une halle couverte place du Commerce – lot n° 9 – avenant n°1

Décision n° 06/2019 du 11/02/2019

Objet: Travaux de sécurisation de la falaise secteur de Chesses

En réponse à l'observation de Monsieur Robert SANDRE, Monsieur le Maire confirme que le montant du marché avec l'entreprise CITEM est inférieur à l'estimation initiale du service ONF-RTM.

Décision n° 07/2019 du 19/02/2019

Objet: Stade des Barillettes – mise aux normes de l'éclairage – demande de subvention à la Fédération Française de Football

En réponse à la question de Madame Dominique BRUGIERE, Monsieur le Maire confirme que les travaux de mise aux normes de l'éclairage ont été réalisés.

Décision n° 08/2019 du 11/03/2019

Objet: Travaux de réfection de la toiture du gymnase

N° 02

Objet: SDES : modification des statuts

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- ▶ *Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;*
- ▶ *L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;*
- ▶ *L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires*

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires. En l'absence de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

N° 03

Objet: LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ET LA PROLIFERATION DES ANIMAUX ERRANTS – convention avec la SCP Vétérinaires Gerbier Paisnel – Avenant n° 01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour lutter contre les problèmes de sécurité et de salubrité posés par la divagation et la prolifération des animaux errants, une convention pour les soins, la stérilisation et si nécessaire l'euthanasie de ces derniers a été signée le 31 Janvier 2018 avec la SCP des docteurs vétérinaires Gerbier et Paisnel à Saint-Alban-Laysse.

Monsieur le Maire précise que la clinique vétérinaire n'a pas vocation dans ce contexte, à se substituer au service de fourrière animale.

En conséquence, une modification de la convention, et notamment de son article 4, est nécessaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant correspondant et invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant N° 01 de la convention du 31 janvier 2018 modifiant l'article L1
- Mandate Monsieur le Maire ou un adjoint suppléant pour signer ledit avenant
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à :
 - Monsieur le Préfet
 - La SCP Vétérinaires Gerbier-Paisnel

N° 04

Objet : **FILIERE TECHNIQUE – création de postes contractuels d'adjoints techniques pour besoins saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pendant la période estivale, les services municipaux doivent faire face à une suractivité saisonnière nécessitant le recrutement de personnel supplémentaire pour les secteurs suivants :

- Entretien des bâtiments et équipements publics,
- Entretien de voirie et espaces verts,
- Entretien du fleurissement,
- Renfort d'encadrement des activités d'animation (service de restauration et d'entretien des Centres de Loisirs),
- Bibliothèque (tri et classement annuel),
- Ecole, Centre de Culture et de Loisirs, Salle des Fêtes : aide au nettoyage
- Halte-garderie : aide au personnel et ménage

Pour répondre à ces besoins, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter, d'une part, de jeunes étudiants pour une durée comprise entre 2 et 6 semaines et, d'autre part, deux agents supplémentaires pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création des postes saisonniers suivants :

* poste d'adjoint technique territorial d'une durée de 2 à 6 semaines à temps complet :	10
* poste d'adjoint technique territorial d'une durée de 2 à 6 semaines à mi-temps :	2
* poste d'adjoint technique territorial d'une durée au plus égale à 6 mois à temps complet :	2

- * motif : pointe estivale d'activité
- * nature des tâches : entretien divers de voirie, espaces verts, bâtiments et équipements, renfort des services communaux
- * niveau de qualification : sans objet
- * rémunération : 3^{ème} échelon du Grade d'Adjoint Technique (échelle C1) selon les indices en vigueur au moment du recrutement (Indice Brut 351 au 01/01/19)

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif.
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la nomination des Agents.

N° 05

Objet : Mise à jour du tableau des emplois suite à la mise en œuvre du PPCR au 01/02/19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tableau des emplois communaux et les dispositions du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), notamment celles concernant certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Monsieur le Maire présente les modifications suivantes à apporter au tableau des emplois :

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/01/19	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/02/19	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants			
Educateur de Jeunes Enfants	éducateur de jeunes enfants (catégorie B)	éducateur de jeunes enfants de seconde classe (catégorie A)	1 poste à 35 heures
Educateur Principal de jeunes Enfants	éducateur principal de jeunes enfants (catégorie B)	éducateur de jeunes enfants de première classe (catégorie A)	1 poste à 35 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} février 2019,
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés,

N° 06

Objet : TABLEAU DES EMPLOIS – création de postes permanents à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, d'une part, l'évolution des missions des services nécessitant l'adaptation du tableau des emplois par la création des postes nécessaires, et d'autre part, les conditions d'évolution de carrière des agents, notamment l'avancement de grade qui permet, en fonction de l'ancienneté, aux agents d'accéder à un grade de niveau supérieur.

Il précise que dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à la création des postes permanents suivants :

- Filière sanitaire et sociale
 - création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe à temps complet
- Filière culturelle
 - création d'un poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet
- Filière administrative
 - création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - création d'un poste d'attaché principal à temps complet

En réponse à la question de Monsieur Robert SANDRE concernant le poste d'attaché territorial principal, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le poste de DST a été pourvu dans la filière technique au grade d'ingénieur.

Le poste de la filière administrative, actuellement vacant, pourrait être supprimé.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et procède à la création des postes susmentionnés,
- S'engage à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés,
- Mandate Monsieur le Maire pour pourvoir les postes après accomplissement des formalités légales de publicité auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale

N° 07

Objet : Route de la Bathie et des Corniolles – cession gratuite « SCCV HORIZON » / Commune de SAINT-ALBAN-LEYSSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération immobilière « Résidence L'Horizon » située « Route de la Bathie et des Corniolles. Dans le cadre de ce projet, il est prévu la mise en place de conteneurs semi-enterrés et un aménagement de voirie sur l'assiette du projet.

Pour permettre cette réalisation qui s'inscrit dans le plan de sécurisation de la voirie, la SCCV HORIZON a donné son accord pour céder gratuitement de la parcelle cadastrée de la manière suivante :

Références cadastrales	Lieudit	Superficie totale	Classement PLU
C 1364	La Cave	125 m ²	UCb
Total		125 m²	

Il précise que l'installation de ces conteneurs et l'aménagement de voirie présentent un intérêt certain pour les futurs projets du secteur et notamment la sécurisation des circulations automobiles et piétonnes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la cession gratuite de la parcelle cadastrée C 1364 d'une superficie de 125 m² par la SCCV HORIZON au profit de la Commune.
- Mandate les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau,
 - acte administratif : le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjointes dans l'ordre du tableau.

N° 08

Objet : LA SALETTE : enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située **secteur La Salette, réseau BT (200 ml)**.

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Monsieur le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux et des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux), s'élève à **77 529,55 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **57 612,48 € nets** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

En réponse à la question de Monsieur Michel FOURNIER, Monsieur le Maire confirme que les travaux correspondants sont programmés en 2019 et se prolongeront jusqu'au carrefour de la rue de Villeneuve. Par contre l'enfouissement de la ligne haute tension traversant le Centre Bourg est toujours en discussion avec RTE.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- 2) autorise le maire à signer l'annexe financière prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- 3) autorise le maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;

N° 09

Objet : CENTRE-BOURG – autorisation de programme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations des 30 Juin 2017 et 26 Mars 2018 relatives à l'autorisation de programme du projet « Centre-Bourg ».

Il précise que les autorisations de programme peuvent être votées ou modifiées à chaque étape de la procédure budgétaire, même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires dont elles sont détachées.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être reportés l'année suivante par délibération.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dernières modifications apportées à l'autorisation de programme, notamment l'intégration des rachats fonciers et l'acquisition des locaux de la Poste, portant son montant total à 7 728 177,60 € et l'étalement des crédits de paiement jusqu'en 2021.

Le bilan des crédits de paiement 2018 fait ressortir un besoin de financement de 1 123 994,26 € hors restes à réaliser.

Les crédits non utilisés en 2018 sont reportés en 2019 pour un montant de 2 164 839 € en dépenses et 4 068 000 € en recettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif de l'autorisation de programme.

En réponse à la question de Monsieur Robert SANDRE, Monsieur le Maire confirme que les crédits prévus pour l'acquisition des locaux de la Poste concernent les locaux du futur nouveau bureau de poste à acquérir dans les bâtiments du lot A, en remplacement des locaux actuels qui seront démolis.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification de l'autorisation de programme
- Approuve le bilan de réalisation de 2018 et son déficit de 1 123 994,26 €
- Approuve les reports de crédits sur l'exercice 2019

N° 10

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Philippe TOCHON présente à l'assemblée le compte administratif établi par Monsieur le Maire pour l'année 2018.

Au nom de la minorité, Monsieur Robert SANDRE fait une déclaration dont le texte intégral figure en annexe.

Monsieur le Maire confirme le choix de l'achat direct par la Commune de l'ancienne école de Leysse.

Monsieur Philippe CODDET confirme que malgré l'augmentation des charges de personnel, les effectifs de la Commune sont faibles, voire insuffisants notamment au service technique.

- **Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif et quitte la séance,**
- LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Daniel FAVRE, 1^{er} adjoint, après avoir pris connaissance des modalités d'exécution du budget 2018 et en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Adopte le compte administratif qui retrace la gestion de Monsieur le Maire pour 2018 et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes de l'exercice :	5 366 199,09 €	
• Report N-1 :	759 453,51 €	
	=====	
▪ Recettes totales :		↳ 6 125 652,60 €
▪ Dépenses de l'exercice :		4 585 797,07 €
	=====	
▪ Résultat de fonctionnement (excédent):		1 539 855,53 € (A)

Section d'investissement :

▪ Recettes de l'exercice :	2 726 053,85 €	
• Report N-1 :	1 469 878,87 €	
	=====	
▪ Recettes totales :		↳ 4 195 932,72 €
▪ Dépenses de l'exercice :		4 179 533,69 €
	=====	
▪ Résultat d'investissement (excédent):		16 399,03 € (B)

Excédent global de clôture (A+B) : 1 556 254,56 €

N° 11

Objet : **COMPTE DE GESTION 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Adopte le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2018, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2018 précédemment adopté et se résumant ainsi :

- Section de fonctionnement :
Excédent : 1 539 855,53 €
- Section d'investissement :
Excédent : 16 399,03 € (A)

Il précise, en outre, que les restes à réaliser de la section d'investissement font apparaître un excédent de 580 656 € (B).

Mr le Maire rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le déficit de la section d'investissement lorsqu'il existe.

Mr le Maire confirme que les deux sections présentent un résultat excédentaire.

Il propose au Conseil municipal de reporter chaque excédent dans sa section respective et lui demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat global de l'exercice 2018 soit 1 556 254,56 € de la façon suivante :

Section d'investissement : Compte 001 – excédents d'investissement reportés : 16 399,03 €

Section de fonctionnement : Compte 002 – excédents de fonctionnement reportés : 1 539 855,53 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Objet : **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget supplémentaire pour 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, moins 3 voix contre (M. Michel FOURNIER, M. Robert SANDRE, Mme Dominique BRUGIERE)

- Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2019 qui se résume ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 517 756 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 5 882 505 €

III – Informations et questions diverses :

3.1- Le projet d'évolution de la charte et du périmètre du parc naturel régional du massif des Bauges sera présenté au Conseil Municipal le 15 Mai 2019

3.2- Le projet et le calendrier d'approbation du PLUI-HD seront présentés au Conseil Municipal en séance de travail le 15 Avril 2019 à 18h30

3.3- Une exposition des élèves du collège de Saint-Alban-Leysses est présentée en salle du Conseil Municipal

IV – Questions orales :

Les points suivants sont évoqués :

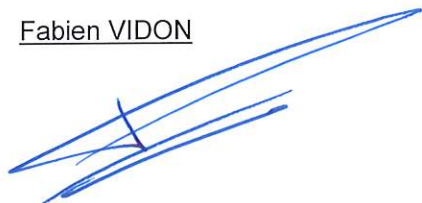
- Réglementation applicable au brulage des déchets verts et éco buage (texte en annexe)
- Conseil des sages : bilan d'activités (texte en annexe)
- Voirie de desserte de la Clusaz : maitrise foncière
- Fermeture du bureau de Poste de Barby

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Fait à Saint-Alban-Leysses le 10 Avril 2019

Le secrétaire de séance,

Fabien VIDON



Le Maire,

Michel DYEN



Analyse du budget supplémentaire pour 2019 : position des élus de la liste «construire notre avenir autrement »

Nous avons un peu l'espoir que les chiffres définitifs pour 2018, issus du compte administratif, viendraient atténuer la constatation d'une dégradation continue des dépenses de fonctionnement que nous avons évoquée lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif pour 2019.

Nos espoirs sont déçus puisque « hors amortissements », ces dépenses augmentent de 2,25 % entre 2018 et 2017. Surtout, l'augmentation des charges de personnel atteint, pour la même période, 3,71 % et elles continueront à augmenter de 3 % en 2019.

On va donc à contre courant des évolutions constatées au plan national : 0,7 % et de l'objectif de contenir la masse salariale dans la fonction publique territoriale.

Pour l'endettement de la commune, nous voyons avec satisfaction qu'une première tranche de l'emprunt de trésorerie du centre bourg (710000€) pourra être remboursée conformément à l'autorisation de programme. De même, prenant en compte, comme nous l'avions suggéré, le premier versement de la taxe d'aménagement du centre bourg, l'emprunt nouveau initialement prévu pour un montant de 800000€ est ramené à 650000€.

Vous n'avez cependant pas retenu l'idée d'un portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'ancienne école de Leysse, ou revu à la baisse les dépenses de fonctionnement liées au transfert de compétence d'une partie de la voirie à Grand Chambéry.

Cela aurait permis, avec d'autres aménagements, de renoncer à ce nouvel emprunt qui reste important et qui comporte aussi le risque de la clause de taux révisable.

Nous avons longuement discuté lors de la commission des finances de la déception provoquée par la lecture de l'état de notification des bases d'imposition récemment transmis par la DDFIP.

Nous attendions une progression du produit de la fiscalité directe de 4%, reposant sur le dynamisme des bases dû aux constructions nouvelles.

Elle n'atteint que +2,85% , provoquant une moins value de 28000€ environ.

En réalité la prévision du budget primitif était juste et même insuffisante pour la taxe d'habitation (+4,31%) et trop optimiste pour la taxe foncière (+2,27%).

En revanche l'augmentation de la compensation versée par l'Etat au titre des exonérations, de logements sociaux en particulier, est notable (+5000 €), ce qui atténue la portée de l'erreur initiale de prévision.

Cela dit, j'encourage ceux d'entre nous qui participent à la commission communale des impôts directs à être très vigilants sur l'exhaustivité du recensement des constructions nouvelles effectué par le contrôleur des impôts et de faire, avant la séance, un examen exhaustif des listes 41 au regard des programmes immobiliers achevés tel qu'ils sont déclarés au service de l'urbanisme.

Au total, les élus de la liste « construire notre avenir autrement » :

- voteront pour le projet de compte administratif, le compte de gestion du percepteur, et la stabilité des taux d'imposition, et l'autorisation de programme,
- voteront contre le projet de budget supplémentaire qui alourdit l'endettement de la commune et ne marque pas une véritable volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement,

**Questions diverses posées par les élus de la liste « construire notre avenir autrement »
Conseil municipal du 3 avril 2019**

1. Brûlage de déchets verts dans la commune

Dans l'édition du 25 mars 2019 du Dauphiné libéré, un article fait état d'opérations d'écobuage sauvage dans la commune, particulièrement dans le secteur de la Clusaz. Cette pratique est dangereuse à beaucoup d'égards et est réprimée sévèrement. Merci de nous donner une information sur le sujet, en particulier sur les cas d'application des amendes et sur la base juridique des sanctions (la loi ? un arrêté du maire?).

2. Bilan des actions conduites par le conseil des Sages et de ses projets pour 2019

Dans l'édition du 25 mars 2019 du Dauphiné libéré, un article est consacré à une réunion du Conseil des Sages de la commune, en présence de l'élue référente du conseil municipal, au cours de laquelle le conseil a fait le bilan de ses réalisations de 2018 et présenté ses projets pour 2019. Merci de nous faire une restitution de cette réunion, en particulier du projet d'inventaire du patrimoine bâti de la commune ou des interrogations sur les projets immobiliers du quartier de Leysse..